

# RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 16 JANVIER AU 15 FEVRIER 2025



Cette année, Bédarrides réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez nous contacter [recensement@bedarrides.eu](mailto:recensement@bedarrides.eu).

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## Où suis-je recensé ?

### **Vous êtes recensé dans votre résidence principale :**

le logement que vous occupez quotidiennement.



### **Et si je ne suis pas chez moi ?**

Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

### **Je suis étudiant.**

Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.



### **Je suis étranger.**

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.



### **Militaire, je vis dans une caserne.**

Vous êtes recensé dans votre caserne.



### **Je vis dans une habitation mobile.**

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.



### **J'habite dans un logement communautaire.**

(maison de retraite, internat, cité universitaire...)  
Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.



Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

## Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

### ... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.  
connaître votre **type d'habitation**,  
c'est pouvoir anticiper les besoins  
de construction dans votre ville.

### ... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,  
situation professionnelle, etc.  
connaître votre **situation professionnelle**  
permet de comprendre l'activité économique  
des communes, accompagner leur  
développement, et mesurer les mobilités  
entre le domicile et le travail.

### ... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer  
pour permettre d'évaluer l'évolution  
de la population et ses besoins futurs :  
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

### ... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.  
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster  
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

### ... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.  
Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont  
nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli  
ni doublon dans les données du recensement.  
Les noms et prénoms seront supprimés de nos  
fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État  
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !



## Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



**de 10 000 habitants**

Le recensement a lieu  
tous les **5** ans de façon exhaustive

Pour vérifier si votre commune est concernée  
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



**de 10 000 habitants**

Le recensement a lieu **tous les ans**  
sur un échantillon de **8%** des logements :

votre logement d'habitation en fait peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier  
de votre commune** dans votre boîte aux lettres  
au début du mois de janvier.

### Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres  
ou via la visite d'un agent recenseur, **une notice internet**  
contenant **vos codes personnels de connexion**  
et les **identifiants de votre logement**

pour répondre sur internet : [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

